

Le président de l'université de Franche-Comté

Vu le Code de l'éducation, notamment dans son article L.952-6-1,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 0859 / 4441 (CNU 07/11),
CLA - Profil : Didactique des langues, dispositifs numériques d'enseignement/apprentissage de l'anglais LVE, FLE et coopération internationale, est composé comme suit :

Président du comité de sélection

M. Danh Thành DO-HURINVILLE

Membres internes

M. Danh Thành DO-HURINVILLE PR – section 07 – UFR SLHS

Membres externes

Mme Dominique KILNGER	PR – section 07 – Université d'Avignon
M. Sylvester OSU	PR – section 07 – Université de Tours
M. Éric CORRE	PR – section 11/07 – Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
M. Huy Linh DAO	MCF – section 07 – INALCO
Mme Sabine LEHMANN	MCF – section 07 – Université Paris Nanterre
Mme Raluca NITA	MCF – section 11/07 – Université de Poitiers
Mme Nuzha MORITZ	MCF – section 11/07 – Université de Strasbourg

Article 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le mardi 13 février 2018

Le président de l'université


Jacques Bahi

